



Electricien (code diplôme 50025524 RNCP 38401) Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP)

RÉFÉRENTIEL

Arrêté du 13 avril 2018 .
Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Education Nationale .
[Lien](#)

LE MÉTIER

Le titulaire du CAP intervient en tant qu'électricien dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures. Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques et des réseaux de communication. Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution d'énergie, etc.

LES DÉBOUCHÉS / SUITES DE PARCOURS

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible de poursuivre les études en CAP connexe, en MC (mention complémentaire) en BAC Professionnel. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du CFAS.

CONDITIONS D'ACCÈS

Sortir d'une classe de 3^{ème} générale de collège, de SEGPA, d'ULIS ou de 3^{ème} technologique.
Une nouvelle session est ouverte à chaque rentrée de septembre.
Nbre de places disponibles : 15 par site
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Le référent handicap du CFAS étudie, en concertation avec le candidat, les adaptations nécessaires au bon déroulement de la formation.

LES LIEUX

Cette formation est dispensée à Bourges.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'exécuter les travaux courants du métier d'électricien et maîtriser les connaissances.

CONTENU DE LA FORMATION

Durée : 2 ans
En centre de formation :
420 heures par année qui peuvent être réduites en fonction du positionnement.
Organisées en modules d'enseignement général :

UG1 : Français et Histoire Géographie - Enseignement moral et civique
UG2 : Mathématiques - Physique chimie
UG3 : Éducation physique et sportive
UP 1 : Réalisation d'une installation
UP 1 : Prévention Santé - Environnement
UP2 : Mise en service d'une installation
UP2 : Maintenance d'une installation

En entreprise :
En alternance avec les périodes en CFA. Une mise en pratique en lien avec le référentiel de certification.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent :

- avoir 16 ans avant le 31 décembre de l'année de début du contrat
- si moins de 16 ans, avoir terminé le cycle collège
- signer un contrat d'apprentissage dans les 3 mois suivant le début de la formation

DISPENSES

Les personnes titulaires d'un autre CAP (niveau 3) ou de tout autre diplôme de niveau supérieur, sont dispensées des épreuves d'enseignement général.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance mise en œuvre au CFAS privilégie la mise en commun des expériences et la réflexion à partir du vécu en entreprise. L'enjeu est d'acquérir en centre de formation les savoirs, savoir-faire et savoirs sociaux transposables en entreprise. Les cours sont organisés en groupes à petit effectif, alternant théorie et pratique. L'enseignement général est dispensé par des éducateurs scolaires spécialisés du CFAS et l'enseignement professionnel par les formateurs du CFA. La formation est dispensée en présentiel mais des temps en distanciel peuvent être organisés ponctuellement. Un accompagnement renforcé des apprenti-es est mis en œuvre : évaluation à l'entrée en formation pour



une mise en œuvre individualisée des compensations. Accompagnement tutoral en centre de formation et en entreprise. Évaluations régulières de la progression dans les apprentissages et réadaptation éventuelle des compensations.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), diplôme de niveau 3, délivré par le Ministère de l'Education Nationale, organisme certificateur.

Les épreuves d'examen se déroulent selon les modalités du contrôle en cours de formation (CCF au fil des 2 années), ou en Contrôle Ponctuel (fin de 2ème année), en fonction de votre lieu de formation..

Un dossier de demande d'aménagement d'examen peut être déposé, à la demande des candidats, en début de 1ère année (Tiers temps supplémentaire, aide à la lecture et à l'écriture...) pour les candidats en CCF ou en début de 2ème année pour les candidats en Ponctuel.

FRAIS DE FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti-e.

Les frais de restauration, hébergement et de premier équipement peuvent faire l'objet d'une prise en charge forfaitaire par l'OPCO dont dépend votre employeur. Pour les frais de déplacements voir modalité sur le site www.yeps.fr.



INSCRIPTION

Sur le site du CFAS dans l'onglet formation/inscription, compléter le formulaire de pré inscription.

Le Responsable de développement territorial du secteur prendra contact avec vous.



CONTACT

Siège administratif du CFAS, un seul n° 02 38 65 09 60
@ : cfas-centre@cfas-centre.fr

CFAS
1876 rue du Général de Gaulle
45160 OLIVET

Siret 489 270 017 000 28
Le CFAS est gérée par l'Association ARDEQAF, loi 1901



Retrouvez tous les résultats sur notre site internet
<http://www.cfascentre.com>



Programme formation Électricien V202401 - 1



Ecole Régionale
du Travail Social

Centre de Formation
des Apprentis Spécialisé

Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation

2032 rue du Général de Gaulle - CS 60002 - 45166 OLIVET Cedex - Tél. 02.38.69.17.45
www.erts-olivet.org - www.cfascentre.com